

terre. J'ai été un mois entier sans pouvoir avoir réponse de ma consultation. J'ai choisi MM. de Héricourt, Estève et Simonel, très célèbres et éclairés. Ils concluent que le Chapitre est bien fondé dans ses demandes. Je joins à celle-ci une copie de la consultation que vous voirez être bien consolante pour nous, pourvu que messieurs du séminaire ne produisent pas un acte valide de l'ancienne réunion de la cure au séminaire antérieurement à l'érection du Chapitre. Car en ce cas, le Pape n'eut pas été le maître de nous donner cette cure, ni le roi, que MM. du séminaire n'en eussent fait une légitime démission. J'ai été 15 jours ou 3 semaines dans des transes effroyables, les avocats me disant que cette union au séminaire leur paraissait réelle et antérieurement faite, qu'ils n'espéraient guère de succès de notre procès.

“Mais à force de leur porter de nouveaux morceaux, ils tombèrent sur les titres et prise de possession de la cure par M. Dupré, qu'ils regardent dans les circonstances présentes comme une pièce péremptoire, MM. du séminaire reconnaissant ne tenir la cure que de la prétendue démission faite par les chanoines séminaristes. M. de Héricourt dit que nos lettres patentes sont superbes et ne peuvent être susceptibles d'aucunes difficultés, ni chicanes, comme celles qui sont obtenues sur requête. Elles forment l'état de l'évêché et du Chapitre. Il m'a assuré que c'était aux juges seuls à faire exécuter la bulle... je suis après consulter sur la difficulté entre M. l'Evêque et nous au sujet de la nomination à la cure et comment il faut interpréter la bulle... Le ministre nous a donné à entendre que le roi allait évoquer le procès... Je fais présentement ma cour à M. le maréchal de Nouailles ; il commence à mordre dans l'affaire ; j'espère beaucoup de ce côté-là ; il m'a assuré qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui, il peut beaucoup. J'ai en outre bien des personnes qui s'intéressent pour nous... j'emploie ma petite indus-